

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ARCHITECTURE.

Sites, perspectives
et paysages.

Inventaire des Sites
dont la conservation
présente un intérêt général.

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'avis émis par la Commission des sites, perspectives et paysages de la Seine et Oise dans sa séance du 1er Juillet 1952

ARRÊTE :

C. J. H. A.

ARTICLE PREMIER.

L'ensemble formé par le parc du château de la Celle St Cloud, le potager et la portion de terrain située devant la cour d'honneur et dénommée "La Favorite", est inscrit à l'Inventaire des sites pittoresques de la Seine & Oise.

Parcelles cadastrales visées : Nos. 41 à 92 92
S. Sect B. - 1283. 1284 P. Sect. A.

ARTICLE

ARTICLE 2

The present decree shall be notified to the Prefect of the department for the archives of the prefecture, to the Mayor of the commune of la Celle St Cloud, to the Ministry of Foreign Affairs and to the owner as well as M. DUREUX usufructuary.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de la Celle St Cloud, au Ministère des Affaires Etrangères au propriétaire ainsi qu'à M. DUREUX Usufructier.

ART. 3

Il sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation du site inscrit.

Paris, le 21 Mai

1953.

Le Directeur du Cabinet

[Signature]